Envoyé en préfecture le 05/01/2026
Reçu en préfecture le 05/01/2026
Publié le
ID : 022-212202055-20251218-20251218_DELIB5-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice 9
Présents 8
Votants 9

L'an deux mil vingt-cinq,
le mardi 18 décembre,
Le Conseil Municipal de Plorec-Sur-Arguenon
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la présidence de Daniel FOUÉRÉ, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 12/12/2025

PRESENTS : FOUÉRÉ D., FRAGA I., COLIN J.-C., DANIEL R.-M., AMOSALA S., LE DOUJET C., SAMSON J., LECORGNE R.
ABSENT EXCUSE : ROUXEL R. donne procuration à DANIEL R.-M.
SECRETAIRE : SAMSON J.

20251218 – DELIB5 : DONS ACTION SOCIALE

Vu :
- le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2242-1,
- les deux dons de 150 € et 2 000 € versés à la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- décide d'accepter ces deux dons,
- dit que ces dons seront affectés à l'action sociale,
- donne délégation à Monsieur le Maire à l'effet de signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Daniel FOUERE

